

AVENANT AUX CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT MOBILIS

Contexte

La commercialisation d'une nouvelle offre « Flotte DATA partagée » au 15 Septembre 2019 nécessite la création d'un article 8.7 – Flotte DATA partagée – qui sera intégré aux Conditions Générales de Ventes à partir du 15 Novembre 2019.

Article 8.7« Flotte DATA Partagée »

Cette offre est destinée aux entreprises qui souhaitent disposer d'un volume de données dont la consommation est partagée entre les différentes SIM de la Flotte DATA via les réseaux 3G/4G. Elle permet exclusivement l'échange de données, la téléphonie est exclue. Le client souscrit d'abord à un volume de données mensuel et doit s'acquitter des frais de mise en service et d'un abonnement mensuel payant avec un engagement de 6 mois, puis souscrit des contrats SIM dont le paramétrage peut varier, soumis également à des frais de mise en service et à un abonnement mensuel payant. Trois profils de configuration sont disponibles pour les contrats SIM avec des débits max de 512kbps, 10Mbps & 30Mbps. L'engagement est de 1 mois pour les contrats SIM. Une fois le volume de données consommé, l'accès n'est pas bloqué mais un trafic en hors-forfait s'enclenche et peut engendrer une surfacturation qui n'est pas plafonnée.

S'agissant du réseau 3G/4G, le débit varie en fonction des capacités et de l'état du réseau (nombre d'utilisateurs raccordés simultanément à l'antenne réseau), des spécificités techniques du terminal détenu par le client, de la situation géographique de l'appelant et de l'appelé lors de la connexion au réseau mobile. Dans ces conditions, l'OPT-NC n'est pas en mesure de s'engager sur un niveau de débit garanti, en particulier pour l'accès aux services Internet Mobile. Internet n'est pas un réseau sécurisé.

Le client reconnaît donc être pleinement informé du risque de défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en terme d'absence de sécurité relative à la transmission de fichiers, informations et données de toute nature et en terme de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données. Dans ces conditions, il appartient au client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son système d'information, notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son équipement (ordinateur portable, téléphone mobile...) sans que la responsabilité de l'OPT-NC ne puisse être engagée.

Les caractéristiques du réseau (couverture et débits disponibles) ainsi que les conditions d'accès au haut débit sont décrites dans l'article 9.3.1 des « forfaits Internet Mobile ».

L'OPT-NC n'apporte aucune garantie sur le délai de transmission des messages transmis par l'intermédiaire de l'Internet Mobile.

Cette offre est uniquement compatible avec l'option « IP Fixe ».